



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 04 octobre 2016

Littoral et eaux maritimes entre Sainte-Marguerite et de Veules-les-roses

Levée interdiction de baignade Maintien interdiction de pêche des coquillages filtreurs

A la suite de la rupture accidentelle d'une canalisation de la station d'épuration de Luneray, une pollution des eaux avait été constatée, le 28 septembre, au niveau de la buse estuarienne par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Au vu des résultats des prélèvements réalisés les jours derniers :

La pratique de la baignade et l'activité nautique de loisir sur les plages situées entre Sainte-Marguerite-sur-mer et Veules-les-roses sont à nouveau autorisées.

La pêche des coquillages filtreurs sur le littoral et dans les eaux maritimes entre Sainte-Marguerite-sur-mer et Veules-les-roses demeure interdite.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr